

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 décembre 2007

POUVOIR D'ACHAT - (n° 498)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 69

présenté par

M. Cahuzac, Mme Marisol Touraine, M. Launay, M. Le Bouillonnet, M. Gorce,  
M. Muet, M. Brottes, M. Balligand, Mme Imbert, M. Goua, Mme Le Loch,  
M. Liebgott, M. Gille, Mme Mazetier, M. Issindou, M. Roy,  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

Le *b* du 1° de l'article 265 *bis* du code des douanes est supprimé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'exonération de TIPP dont bénéficient jusqu'à présent les carburéacteurs, qui représente une dépense fiscale de plus de 1,3 milliard d'euros. Cette suppression permettrait donc de dégager un montant de ressources fiscales non négligeable pour financer des mesures d'encouragement au pouvoir d'achat et au développement durable.

Cette exonération, qui pouvait être justifiée lors de sa mise en place en 1923, a largement perdu sa justification, d'autant que le transport aérien représente le mode de déplacement le plus polluant en matière d'effet de serre.

Cette suppression s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des réflexions communautaires sur la remise en cause des exonérations accordées au transport aérien.

Elle est une réponse directe à la demande exprimée dans le cadre des réunions dites du « Grenelle de l'environnement » de « rétablir le vrai coût du transport aérien, notamment avec un taxe sur le kérosène des vols domestiques concurrents du train ».

Enfin, elle procurait des marges de manoeuvres budgétaire non négligeables pour la mise en oeuvre de mesures favorables au pouvoir d'achat des ménages.